

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0567<sup>e</sup> séance tenue le 23 mars 2015,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Pierre Fournier, M. Paul Lewis; une administratrice exerçant les fonctions de doyenne : Mme Chantal Pharand; l'administrateur exerçant les fonctions du directeur du Département de kinésiologie : M. Jacques Gresset; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, Mme Leila Ben Amor, M. Adrian Burke, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Michel Coutu, M. André Desrochers, Mme Josée Dubois, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Arlette Kolta, Mme Audrey Laplante, Mme Sheila Laverty, M. Christian Leduc, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Christian Nadeau, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Alexandre Prat, M. Michel Max Raynaud, Mme Sophie René De Cotret, M. Philippe R. Richard, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, M. Éric Troncy, Mme Elvire Vaucher; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Gisèle Fontaine, Mme Frédérique Gardye, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : Mme Julie Bélanger, M. Nicolas Bérubé, M. Vincent Fournier Gosselin, Mme Fatine Kabbaj, M. Robert Martin, Mme Joanie Martineau, M. Rodolphe Parent, M. François Thibault; un membre du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Mario Grégoire, M. Eric Romano; une représentante des cadres et professionnels : Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean Baraby, Mme Kate Bazinet, M. Mohamed Ben Amar, Mme Marie-Claude Binette, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Geneviève Bouchard, M. Serge Brochu, M. Alain Charbonneau, Mme Sophie Langlois, M. Frédéric Lapointe, Mme Sylvie Monier, M. Matthew Nowakowski, M. Philippe Prud'homme, M. Jean Renaud, M. Michel Sarra-Bournet.

ABSENTS : une doyenne : Mme Francine Girard; un administrateur exerçant les fonctions de doyen : M. Benoit Moore; les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Jean-Pierre Bonin, M. Pierre Bourgouin, M. Yan Burelle, M. Hugues Cormier, M. Philippe Gauthier, Mme Solange Lefebvre, Mme Julie Messier, Mme France Varin; les représentants du personnel enseignant : M. Frédéric Kantorowski, M. Jean Poiré; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau, M. Christian Masclé; un représentant des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay; les observateurs : Mme Claire Benoît, Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, Mme Flavie Côté, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claude Mailhot.

EXCUSÉS : le secrétaire général : M. Alexandre Chabot, le vice-recteur au nouveau campus et au développement : M. Yves Beauchamp; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; les doyens : M. Roch Chouinard, M. Gilles Lavigne, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, M. Karim Benyekhlef, M. Carl Bouchard, Mme Dianne Casoni, Mme Trang Hoang, Mme Nicole Leduc, M. Gonzalo Lizarralde, M. Antonio Nanci, M. Francis Perron, Mme Marie-Laurence Poiré, M. Jean Piché, M. Samir Saul, M. Jean-Luc Sénécal, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowski; les représentants du personnel enseignant : Mme Renée Delaquis, Mme Ekaterina Piskunova, Mme France Nolin; un représentant des cadres et professionnels : M. Bruno Viens; une observatrice : Mme Annie Sabourin.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Pierre Noreau
<u>SECRÉTAIRE</u> :	En l'absence du secrétaire général, M. Simon Carrier, secrétaire général adjoint
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

---

## COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

### Nominations récentes

L'administrateur exerçant les fonctions de directeur du Département de kinésiologie

Jacques Gresset

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

#### ***Faculté des sciences infirmières***

Madame Gisèle Fontaine, chargée de cours à la Faculté des sciences infirmières

Membres nommés par un conseil représentant le personnel

M. Nicolas Ghanty, président du Syndicat des employés de l'Université de Montréal 1244

### Fins de mandat

Aucun

### AVIS DE DÉCÈS

Aucun

AU-0567-1

ORDRE DU JOUR  
2015-A0021-0567<sup>e</sup>-092

AU-0567-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2015-A0021-0567<sup>e</sup>-092.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 566<sup>e</sup> séance de l'Assemblée universitaire tenue le 16 février 2015
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

## B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de la planification : Agrément à la nomination d'un membre coopté
8. Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU)
  - Rapport sur le budget de fonctionnement 2015-2016
9. Rapport d'activités du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement
10. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2015-2016
  - Recommandation du Comité de l'ordre du jour

## C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE (AUCUN)

11. Prochaine séance      Le 20 avril 2015 à 14 heures
12. Clôture de la séance

M. Molotchnikoff observe qu'aucun document n'a été déposé en lien avec le point 9 alors que le règlement de régie interne de l'Assemblée prévoit que les documents nécessaires à l'étude d'un point inscrit à l'ordre du jour pour décision doivent être déposés avant la séance.

Mme Louise Béliveau indique qu'il ne s'agit pas d'un point pour décision.

AU-0567-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 566<sup>E</sup> SÉANCE  
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE TENUE LE 16 FÉVRIER 2015

AU-0567-2

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 566<sup>e</sup> séance intensive tenue le 16 février 2015, tel que présenté.

AU-0567-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-0567-3

Se reportant à la réponse donnée par le secrétaire général adjoint, lors de la séance précédente (délibération AU-0566-3), concernant l'absence de politique institutionnelle relative à la diffusion de courriels dans la communauté universitaire, M. Schiettekatte mentionne que le Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal était près de terminer ses travaux lorsque son président a démissionné il y a près d'un an. Il pense qu'il serait utile qu'un nouveau président soit nommé pour que le comité termine son rapport et le dépose à l'Assemblée.

En lien avec la question posée par M. Alain Lalonde, lors de la séance précédente, au sujet de la présence policière sur le campus, le secrétaire général adjoint fait part de deux événements récents où la présence des policiers a été requise sur le campus. Dans le premier cas, lors de la visite de M. Pierre Karl Péladeau, les policiers du SPVM étaient présents sur le campus à leur initiative et non à la demande de l'Université. Dans le deuxième cas, les policiers ont été appelés sur le campus en raison de la présence d'un individu que l'on suspectait d'avoir une arme à feu.

Mme Geneviève Tanguay donne un suivi à la question posée par M. Molotchnikoff à la dernière séance au sujet du Comité de déontologie de l'expérimentation sur les animaux (CDEA). Ce comité doit veiller au respect des normes dictées par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) en matière d'utilisation d'animaux en recherche et en enseignement sur le campus, dont notamment le principe des trois « R » : réduire le nombre d'animaux, raffiner la méthodologie pour qu'elle soit le moins invasive possible, et remplacer l'utilisation d'animaux lorsque c'est possible. Selon ce principe, il faut tendre à réduire l'utilisation des animaux en recherche, d'où les questions posées aux chercheurs au sujet du nombre

d'animaux dont ils prévoient avoir besoin dans le cadre de leur recherche. Elle convient par ailleurs qu'il y a toujours lieu de se questionner à savoir si le nombre de formulaires et les procédures administratives peuvent être réduits, ce qui est fait de manière générale.

M. Molotchnikoff remercie Mme Tanguay de sa réponse. Il se dit d'accord avec les principes d'économie et d'efficacité, mais en ce qui concerne l'exigence de prévoir les animaux, la recherche étant par définition une inconnue, il estime qu'il est très difficile d'être précis sur le nombre dont le chercheur aura besoin.

En réponse à une question de M. Alain Lalonde au sujet de l'intervention policière mentionnée précédemment, le secrétaire général adjoint précise que les policiers ont été appelés par des gens qui ont observé la présence d'une personne au Pavillon Roger-Gaudry qui portait un sac qui leur semblait pouvoir contenir une arme à feu. Heureusement ce n'était pas le cas.

AU-0567-4                      CORRESPONDANCE    AU-0567-4

Le secrétaire général adjoint dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0567-5                      PÉRIODE D'INFORMATION    AU-0567-5

AU-0567-5.1                      Rapport du recteur    AU-0567-5.1

Le recteur relate les faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée en mentionnant d'abord la conférence de M. Clément Duhaime, administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, tenue à l'Université le 17 février. Cet événement de haut niveau était organisé par le Bureau de valorisation de la langue française et de la francophonie et le CÉRIUM.

Le 18 février avait lieu l'inauguration de la clinique l'Extension à l'école Barclay, un projet de délocalisation partielle de la formation des étudiants en orthopédagogie de la Faculté des sciences de l'éducation, auquel participent l'École d'optométrie et la Faculté de médecine dentaire.

Le 19 février, l'équipe des Carabins était reçue à l'Assemblée nationale, à l'invitation du président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, pour souligner leur victoire de la Coupe Vanier Telus 2014.

Le lendemain, 20 février, le recteur a pris part au déjeuner-conférence de M. Yves Bolduc, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le 23 février, il a prononcé un mot d'introduction lors de l'atelier sur l'imagerie biomédicale à l'UdeM, qui regroupait des membres des facultés des arts et des sciences, de médecine, de médecine dentaire et de l'École Polytechnique, une activité organisée avec la participation du vice-rectorat à la recherche.

Le 10 mars, il a pris part à une rencontre avec Thomas Mulcair, chef du NPD, et Dan Harris, critique du NPD en matière d'éducation postsecondaire, en compagnie d'homologues des universités membres du U15.

Le 13 mars, le recteur a une rencontre avec Thomas Mulcair, en tant que député d'Outremont, au sujet du site Outremont.

Le 16 mars, il a participé à une rencontre à Québec, avec Lise Verreault, sous-ministre associée à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, en compagnie de Mme Lucie Laflamme, vice-rectrice aux études de l'Université de Sherbrooke et présidente du Comité des affaires académiques du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), au sujet du transfert dans les universités du Programme d'allocation pour

les besoins particuliers des étudiants (PABP). À cette occasion, les recteurs ont également été informés que des coupes additionnelles seront annoncées prochainement. Le recteur a fait part de la mise en demeure reçue de la Fondation 16-25 pour le maintien des cours et a rappelé la position qui avait été présentée par l'UdeM dans le cadre du chantier sur le projet de loi-cadre pour les universités, au sujet de la nécessité d'encadrer la gouvernance étudiante. Enfin, lors de cette rencontre, Mme Verreault a annoncé qu'elle quittait ses fonctions dans la foulée du remaniement ministériel qui a suivi la démission du ministre Yves Bolduc.

Il mentionne ensuite la tenue, le 17 mars, d'un vin d'honneur pour souligner la contribution de l'équipe de production de la candidature de l'UdeM au concours des meilleurs employeurs de Montréal.

Une soirée pour les donateurs « Ambassadeurs Or » et les gouverneurs associés, consacrée au projet du site Outremont, a eu lieu le 19 mars. Le recteur présente aux membres de l'Assemblée la vidéo qui a été présentée sur ce projet lors de cette soirée.

Le recteur rapporte ensuite les déclarations faites dans les médias par le nouveau ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. François Blais, dans le cadre de l'émission *Les Coulisses du pouvoir*, le 22 mars, confirmant que de nouvelles compressions seraient annoncées ; et ce matin, 23 mars, au sujet de la responsabilité des recteurs de faire respecter le règlement sur leur campus dans le cadre du mouvement de grève. Le recteur tient à réaffirmer que la position de l'Université, en ce qui concerne le maintien des cours, est à l'effet que ce sont les enseignants qui vont juger s'ils donnent ou annulent leur cours, en fonction du contexte. Il a exprimé à la sous-ministre qu'une telle décision ne peut pas se prendre de façon centrale, chaque cas étant un cas d'espèce. La direction fait confiance au professionnalisme des professeurs et des chargés de cours à cet égard.

Il mentionne ensuite la rencontre qu'il a eue, le 22 mars, avec M. Raymond Lalande qui est en convalescence et qui transmet ses salutations aux membres de l'Assemblée.

Il rappelle que le budget provincial sera présenté le 26 mars, il anticipe que les coupes additionnelles mentionnées précédemment auront un impact sur l'Université et la forceront encore une fois à revoir son budget.

Le recteur porte ensuite à la connaissance de l'Assemblée les nominations suivantes :

**Gérard Boismenu** a été nommé membre du Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Cité pour un mandat de quatre ans. Parmi les personnalités externes à cette université, on compte quatre étrangers. Gérard Boismenu est le seul nord-américain. Ce nouvel établissement universitaire réunit les institutions suivantes: Université Sorbonne Nouvelle, Université Paris Descartes, Université Paris Diderot, Université Paris Nord, École des hautes études en santé publique, Institut national des langues et civilisations, Institut physique du globe de Paris, Institut d'étude politique de Paris.

**François Blais**, qui a effectué des études postdoctorales au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, a été nommé ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

**Christiane Rousseau**, professeure au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, est nommée membre du conseil scientifique de l'International Basic Sciences Programme de l'UNESCO pour un mandat de trois ans (de 2015 à 2017).

Le recteur termine son rapport en abordant le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

Le Fonds de recherche du Québec – nature et technologies, a accordé son prix d'excellence 2015 à **Isabelle Peretz**, professeure au Département de psychologie et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en neurocognition de la musique.

**Miriam Beauchamp**, professeure au Département de psychologie de l'Université de Montréal, a reçu le « *Early Career Award* » lors du congrès annuel de l'International Neuropsychological Society.

**L'équipe Violence au travail selon le sexe et le genre (VISAGE)** du Centre d'étude sur le trauma de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal affilié à l'UdeM, a été désignée finaliste du concours *Prix Égalité* du gouvernement du Québec 2015, catégorie Santé, remis par le Secrétariat à la condition féminine.

**André Dufresne**, professeur à l'ESPUM, remporte le *Prix Donald E. Cummings Memorial* de l'Association américaine en hygiène du travail (AIHA), qui lui sera décerné le 3 juin 2015. Il s'agit de la reconnaissance internationale la plus prestigieuse dans ce domaine.

**Francine Ducharme**, professeure à la Faculté des sciences infirmières et titulaire de la Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille, a obtenu le *Prix reconnaissance 2015* du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF).

La découverte, par l'équipe du **Dr Guy Sauvageau** de l'IRIC, d'une nouvelle molécule qui a la propriété de multiplier les cellules souches présentes dans le sang de cordon ombilical, a été élue « Découverte de l'année de Québec Science 2014 » par le public. Cette année, plus de 3 500 personnes ont participé à ce vote, ce qui est un record, et la découverte choisie a recueilli 31 % des suffrages.

AU-0567-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-0567-5.2

Mme Joanie Martineau invite les membres de l'Assemblée à participer au rassemblement qui se tiendra demain devant le Pavillon Roger Gaudry, à 12 h, pour dénoncer les mesures d'austérité qui touchent l'enseignement supérieur. Cet événement est organisé par la FAÉCUM avec l'AGEEFEP et l'ensemble des syndicats.

M. David Lewis ajoute que cette activité est organisée par la Coalition des associations et des syndicats de l'Université de Montréal (CASUM). Elle sera précédée par une marche, dont le départ se fera à 11 h 30 près de la place Laurentienne, au son de la musique du groupe Movimento. De courts discours seront présentés par les présidents des syndicats et des associations étudiantes. Il invite le recteur, ou son représentant, à venir prendre la parole.

Le recteur indique qu'il ne sera pas disponible à ce moment.

Mme Louise Béliveau invite les membres de l'Assemblée à prendre part au premier colloque sur le soutien et la réussite étudiante qui se tiendra le 16 avril prochain. Une invitation sera transmise par courriel.

AU-0567-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-0567-6

M. Jean-Sébastien Fallu présente une question sur les suites de la résolution AU-564-9 adoptée par l'Assemblée, qui demandait au Conseil de l'Université de rendre publique la résolution AU-561-8, de la mettre en application autant dans la communauté universitaire qu'après du gouvernement du Québec et dans toute la société. Il désire savoir si le Conseil y a donné suite, si oui, l'Assemblée aura-t-elle une réponse pour confirmer qu'il y a bien trois corps à l'Université, et non pas un seul qui décide et qui ne communique pas avec les autres, ajoute-t-il.

Le recteur réitère l'information qu'il a donnée à la séance précédente à ce sujet. La chancelière, accompagnée de quelques membres des conseils d'autres établissements, avait rendez-vous avec le ministre Bolduc pour exprimer le désaccord et l'inquiétude du Conseil et des universités représentées. Le ministre Bolduc ayant démissionné peu avant le rendez-vous fixé, une démarche est en cours auprès du nouveau ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. François Blais.

En complémentaire, M. Fallu se dit heureux que cette partie de la résolution ait été suivie, mais il souhaite que le Conseil donne une réponse pour l'autre partie de la résolution qui dit qu'elle doit être rendue publique auprès de la communauté universitaire et de l'ensemble de la société. Selon lui, si le Conseil choisit de ne pas aller dans le sens de la résolution, il doit assumer sa position et répondre de sa décision à l'Assemblée universitaire.

Le recteur signale que c'est la prérogative du Conseil de décider comment il souhaite procéder. Cependant, il s'engage à rappeler au Conseil ce souhait exprimé par l'Assemblée.

M. Claude Giasson mentionne la tenue d'une journée scientifique en optométrie organisée ce vendredi dans l'amphithéâtre K-500. Dans le contexte du mouvement étudiant à l'Université de Montréal, il s'informe à savoir si une procédure particulière en matière de sécurité est recommandée, par exemple fournir la liste d'invités et l'horaire des événements, comme ce fut le cas lors du printemps érable en 2012.

Le recteur informe que l'Université a maintenant un directeur de la prévention et de la sécurité, M. Jean Baraby, présent dans la salle. À moins d'avis contraire, le fonctionnement habituel est maintenu.

En complément d'information, M. Filteau confirme que le fonctionnement habituel est maintenu, les grèves étudiantes étant limitées actuellement à certaines disciplines. La direction se tient prête pour intervenir, le cas échéant. On communiquera avec M. Giasson pour faire le point à ce sujet.

Mme Frédérique Gardye évoque les communications transmises par la direction aux enseignants au sujet de la tenue ou de l'annulation des cours pendant la période de grève, dont la décision est laissée au bon jugement de l'enseignant. Elle aimerait savoir clairement s'il y a un ratio ou un nombre minimal d'étudiants en fonction duquel l'enseignant pourrait déterminer s'il donne ou non le cours.

Mme Louise Béliveau répond qu'il n'y a pas de ratio prédéterminé, la consigne qui a été transmise par les doyens est que les professeurs et les chargés de cours doivent se présenter avec l'intention de donner leur cours et doivent évaluer, en fonction de la situation, si les conditions pédagogiques sont réunies pour permettre de donner le cours adéquatement.

En complémentaire, Mme Gardye, qui dit avoir lu la consigne, souhaite connaître la position de l'institution sur ce point. Elle ne voudrait pas pénaliser les étudiants absents.

Mme Béliveau réitère que le cours devrait être donné si les conditions pédagogiques sont réunies, c'est une obligation de l'institution. En réponse à Mme Gardye, elle confirme que l'enseignant ne doit pas redonner deux fois le même cours.

Le doyen de la FAS, M. Gérard Boismenu, indique qu'il s'agit d'une évaluation qui est plus qualitative que quantitative. Selon son expérience, en général, le contexte est assez clair, ainsi dans le cas d'un blocage les étudiants se dispersent, autrement ils entrent dans leur salle de cours. Et lorsque l'enseignant décide de donner son cours, c'est parce qu'il évalue que qualitativement celui-ci peut être donné, à ce moment il ne reprend pas son cours.

En ce qui concerne les professeurs membres du SGPUM, M. Michel Coutu rappelle qu'une entente de principe est en vigueur entre le syndicat et l'employeur, qui remet à l'évaluation du professeur la responsabilité de s'assurer de la présence ou non de conditions pédagogiques pour que le cours puisse être raisonnablement donné. Il existe aussi un comité, formé par les deux parties, pour régler les cas problèmes qui pourraient se présenter. Les professeurs qui ont des questionnements peuvent contacter les responsables du SGPUM pour en discuter, conformément à l'entente mentionnée.

Mme Gardye convient que la situation est claire lorsqu'il y a un barrage. Interpellant l'Assemblée et l'institution, elle désire savoir, sur le plan quantitatif, à partir de combien d'étudiants l'enseignant peut considérer s'il donne ou non le cours.

M. Boismenu réitère que c'est une évaluation qui est plus qualitative que quantitative. Par ailleurs, les doyens et les vice-doyens sont disponibles pour contribuer à l'interprétation par rapport à une situation, si cela est souhaité. À son avis, il n'y a pas eu à ce jour de situation ambiguë ou difficile à trancher.

Mme Béliveau se dit d'accord avec le commentaire du doyen, il y a très peu de cours où la situation est telle qu'il y a 50 % des étudiants qui ont un vote de grève et 50 % qui n'en ont pas. Si tel est le cas, elle invite Mme Gardye à en discuter avec son doyen.

M. Sébastien Sauvé se dit surpris de cette question étant donné que l'entente de principe et la convention collective sont claires à cet égard : il relève du professeur ou du chargé de cours de juger si les conditions pédagogiques sont réunies pour enseigner. Il n'y a pas de seuil précis parce qu'on doit évaluer en fonction du contexte.

M. Christian Nadeau estime que cette question ne devrait pas faire l'objet d'un débat à l'Assemblée étant donné les compétences qui reviennent à chaque corps enseignant et qui sont précisées, pour le SGPUM, dans la convention collective. Il présume qu'il y a probablement des arrangements également du côté des chargés de cours.

M. Boismenu indique qu'en ce qui concerne la FAS, la même consigne est proposée à l'ensemble du corps enseignant, sachant qu'une règle a été exprimée dans le cadre de la convention qui sera signée avec le SGPUM. Il s'agit simplement d'une information et non pas d'un objet de débat.

M. Nadeau souligne que ce qu'il remet en cause est que cette question est en train de devenir un objet de débat, alors qu'il n'y a pas de raison de le faire puisque la liberté académique d'évaluer est accordée aux enseignants par la direction.

Le recteur exprime son accord avec la remarque de M. Nadeau au sujet de la liberté académique. Tel qu'il l'a mentionné dans son rapport, la direction fait confiance au professionnalisme des professeurs et des chargés de cours.

M. David Lewis remarque qu'il y a une entente pour le SGPUM, mais qu'il n'y en a pas pour les chargés de cours. Il comprend du commentaire de M. Boismenu que cette consigne s'applique à tous.

Le recteur confirme que oui, soulignant qu'il avait d'ailleurs utilisé le mot « enseignant » dans le cadre de son rapport. L'enseignant est le mieux placé pour porter un jugement sur la situation dans la salle de cours.

AU-0567-7

COMITÉ DE LA PLANIFICATION :  
- AGRÉMENT À LA NOMINATION D'UN MEMBRE COOPTÉ  
2015-A0021-0567<sup>e</sup>-093

AU-0567-7

Le secrétaire général adjoint présente la recommandation du Comité de la planification relative à la cooptation d'un membre à ce comité, laquelle doit recevoir l'agrément de l'Assemblée universitaire et du Conseil de l'Université.

M. Nadeau demande des précisions au sujet du processus de cooptation, il demande notamment si la nomination proposée est temporaire.

Le secrétaire général adjoint confirme que selon ce processus de cooptation la nomination proposée est définitive.

M. Coutu désire des explications au sujet de ce processus de cooptation qui lui semble être une procédure d'exception par rapport au processus de nomination habituel aux comités de l'Assemblée universitaire.



Le secrétaire général adjoint explique que le Comité de la planification est un comité conjoint de l'Assemblée et du Conseil de l'Université et non un comité de l'Assemblée universitaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination par cooptation de M. Michel Sarra-Bournet, chargé de cours au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre du Comité de la planification, pour un mandat échéant le 31 mai 2018.

AU-0567-8

COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE (CBAU)  
- RAPPORT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015-2016

AU-0567-8

2015-A0021-0567<sup>e</sup>-095, 2015-A0021-0567<sup>e</sup>-095.1, 2015-A0021-0567<sup>e</sup>-096,  
2015-A0021-0567<sup>e</sup>-097

À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU), Mme Danielle Morin, présente le rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire sur le budget de fonctionnement 2015-2016, à l'aide d'une présentation électronique (document 2015-A0021-0567<sup>e</sup>-095.1). Préalablement à la séance, les membres ont reçu le budget de fonctionnement 2015-2016 (document 2015-A0021-0567<sup>e</sup>-095), les principales hypothèses budgétaires (document 2015-A0021-0567<sup>e</sup>-096) et le sommaire de revenus et des dépenses (document 2015-A0021-0567<sup>e</sup>-097).

Afin de pouvoir discuter plus librement du sujet, M. Molotchnikoff propose que l'Assemblée se constitue en comité plénier pour une durée d'une heure. La proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité.

À la suggestion de M. Adrien Burke, l'Assemblée convient de discuter du budget de fonctionnement en suivant l'ordre du document intitulé « Principales hypothèses budgétaires » (2015-A0021-0567<sup>e</sup>-096).

M. Éric Troncy se demande s'il y a lieu de se réjouir de la hausse importante de clientèles en 2014-2015, 1327 EETC, alors que les budgets pour les activités d'enseignement et de recherche stagnent. Il souhaite des précisions à ce sujet.

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Filteau, explique que près de 40 % de cette hausse est due à la clientèle étudiante à la FEP, qui fait un retour aux études ; une croissance importante de cette clientèle est également prévue pour l'année 2015-2016. Il y a eu également une hausse marquée d'étudiants du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle, un apport très intéressant pour une université de recherche. Le point d'équilibre est près d'être atteint en ce qui concerne la clientèle du premier cycle. En contrepartie, l'Université fait face à une augmentation des dépenses tout en voyant ses budgets réduits : en enseignement-recherche, l'augmentation est de 1 %, ce qui est peu ; et des coupes sont appliquées dans les services. À court terme, les hausses de clientèles procurent un apport financier à l'institution, mais il rappelle qu'il y a une limite à ce modèle.

En complément, M. Troncy note que parmi les mesures prises pour réduire les dépenses, plusieurs touchent les activités d'enseignement et de recherche, et en particulier le soutien aux étudiants des cycles supérieurs. Il se dit préoccupé de l'effet de ces mesures sur la Faculté de médecine vétérinaire qui fait face à une baisse drastique d'étudiants de cycles gradués qui inquiète énormément.

En ce qui concerne l'enseignement, M. Filteau indique que des mesures sont prises pour appuyer les facultés. Au niveau de la recherche, l'institution soutient, à partir de son fonds de fonctionnement, de 30 à 35 M\$ de coûts reliés à des frais indirects de recherche, ce qui crée des déficits. Face à cette situation, une mesure a été introduite cette année touchant les frais indirects sur contrat qui sont versés aux facultés pour une valeur de 750 000 \$. Les fonds internes de recherche sont donc réduits de cette somme,

en plus d'un montant de réduction de 500 000 \$ au CEDAR, pour le support à certains groupes de recherche. De plus, il est estimé que les chercheurs utiliseront moins, en 2015-2016, les réserves accumulées dans leur fonds de recherche pour un montant de l'ordre de 1,6 M\$. C'est pour cette raison qu'on peut observer une baisse importante de la ligne de dépenses des fonds internes de recherche, mais il est à noter que le chercheur a toujours le contrôle de son fonds de recherche.

M. Troncy observe que certaines mesures ont un impact sur les fonds disponibles pour les chercheurs. Par exemple, la diminution du taux de retour sur les frais indirects de recherche aura pour effet de réduire le financement disponible pour les chercheurs. En outre, il est probable que l'augmentation des frais de rédaction pour les étudiants des cycles supérieurs, selon la hausse, incite les chercheurs à couvrir à même leurs fonds de recherche ces frais pour les étudiants qui ne sont pas boursiers.

En tant que directeur d'un groupe de recherche, M. Carl Gagnon se dit préoccupé par certaines mesures relatives au financement de la recherche, notamment la réduction du taux de retour des frais indirects, dont une portion revenait à la Faculté de médecine vétérinaire, mais aussi par la diminution des montants alloués aux groupes de recherche qui est en baisse d'un peu plus de 1,2 M\$, ce qui, selon lui, laisse supposer que le financement du fonds CEDAR aux groupes de recherche est réduit en moyenne de 20 %. Avec ces deux mesures, il estime que le budget global de son groupe de recherche subira une baisse de 30 %, dont il lui sera très difficile de se remettre. Il évoque par ailleurs le cas d'un chercheur de son groupe de recherche ayant soumis une lettre d'intention pour une Chaire de recherche du Canada, démarche qui requiert que l'Université injecte une certaine proportion d'argent pour obtenir les fonds du gouvernement. Or, il semble que ce programme ait été abandonné parce que l'Université ne veut plus y injecter les sommes requises. Dans ce contexte, il se dit très inquiet pour l'avenir de la recherche.

La vice-rectrice à la recherche, Mme Tanguay, indique qu'il n'est pas prévu d'effectuer une coupe de l'ordre de 20 % au fonds CEDAR. Par ailleurs, on examine actuellement des sources alternatives pour le financement de la recherche. Il est vrai que l'institution ne dispose plus de flexibilité à cet égard, cependant les centres de recherche ne devraient pas être affectés autant que M. Gagnon l'anticipe. Pour ce qui est des Chaires de recherche du Canada, l'Université n'a pas mis fin à ce programme, ni à d'autres programmes qui ne couvrent pas toutes les dépenses associées à un chercheur, comme les chaires du FRQS et celles de la Société canadienne pour le cancer. L'Université est très favorable à ces programmes et continue de donner un soutien financier bien que cela grève son budget.

En complément, M. Gagnon, qui se réfère au budget détaillé, observe que l'item « infrastructures des centres et groupes de recherche » fait état d'une diminution de 20 % entre les réalisations estimées pour 2014-2015 et le budget pour l'année 2015-2016.

Mme Tanguay indique que cela correspond aux soldes de fonds de recherche qui n'ont pas été utilisés, dont M. Filteau a fait état précédemment. Elle précise que la compression au fonds CEDAR est de 500 000 \$.

Le directeur des opérations budgétaires, M. Philippe Prudhomme, indique que le montant de 6.4 M\$ qui figure aux réalisations estimées au 31 décembre 2014 est une projection de l'année courante, établie sur la base des soldes disponibles des centres de recherche. La compression de 500 000 \$ correspond à l'écart entre le budget 2014-2015 (5 679 000 \$) et celui de 2015-2016 (5 179 000 \$).

M. Filteau confirme que la coupure au fonds CEDAR est de 500 000 \$. Il revient sur l'explication donnée précédemment au sujet des fonds qui appartiennent aux chercheurs, et de la dépense estimée de l'ordre de 1,6 M\$ pour l'année 2014-2015. Cette enveloppe, qui comporte des soldes importants, varie chaque année selon l'utilisation qu'en font les chercheurs. Se référant ensuite à la page 2 des hypothèses budgétaires, M. Filteau explique l'hypothèse sur laquelle la direction s'est basée pour établir les revenus additionnels, de 3,3 M\$, qui seront générés par l'introduction d'un forfaitaire aux nouveaux étudiants français de premier cycle à compter de 2015-2016. La projection s'est faite sur l'hypothèse d'une réduction de 20 % de cette clientèle. Selon la règle actuelle, les montants perçus à ce titre sont retournés au gouvernement qui les redistribue à l'ensemble des institutions selon le poids de chacune dans le réseau ; pour l'UdeM, le retour se situe autour de 18,4 % de l'ensemble des crédits étudiants. Il donne ensuite une explication au sujet des compressions 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, dont il est fait mention au point suivant, à la page 2. Une

hypothèse a été faite pour l'année 2015-2016 qui tient compte d'une compression annoncée pour l'année 2015-2016, dont le montant n'est pas encore connu, et de la coupe de 4,8 M\$ annoncée au mois de novembre, dont seulement 2.7 M\$ ont été absorbés en 2014-2015, donc 2,1 M\$ de plus devront être absorbés en 2015-2016.

M. Molotchnikoff dit craindre que l'introduction de cette base forfaitaire fasse en sorte que l'UdeM recevra beaucoup moins d'étudiants français. À son avis, tant qu'à payer plus cher, beaucoup d'entre eux choisiront d'étudier à l'Université McGill ou ailleurs au Canada ou même aux États-Unis.

M. Filteau fait remarquer que le tarif sera le même à l'Université McGill et le double ailleurs au Canada.

M. Molotchnikoff observe que l'écart sera tout de même moins grand. Il demande ensuite des précisions au sujet de la référence à un « gain de productivité » dont il est fait mention au dernier paragraphe de la page 2.

M. Filteau explique que le « gain de productivité » représente une coupe de 1,5 % dans les frais d'administration qui a été imposée par le gouvernement l'été dernier à toutes les institutions.

M. Fournier Gosselin présente un commentaire au sujet de la hausse des frais institutionnels obligatoires (FIO) pour les étudiants dont il est fait mention à la page 4. Il se dit d'abord déçu que l'on envisage de diminuer les bourses des étudiants des cycles supérieurs, surtout lorsqu'on dit vouloir soutenir la réussite et que l'on sait que le soutien aux cycles supérieurs est essentiel pour favoriser la réussite. D'autre part, il considère particulier que le budget présuppose une hausse de 1 M\$ des FIO alors que les associations étudiantes n'ont pas encore eu l'occasion d'en discuter avec leurs membres. Enfin, à la suite des récentes déclarations du ministre responsable de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il estime essentiel de réitérer la motion adoptée par l'Assemblée à l'effet de s'opposer aux compressions et aux mesures d'austérité imposées par Québec, dont les étudiants, notamment, font les frais.

M. Filteau convient que les compressions affectent les services. Les facultés et les Services font des efforts importants pour minimiser les impacts. En ce qui a trait au commentaire sur les FIO, il souligne que les documents budgétaires précisent que cette question fait actuellement l'objet de discussions avec les étudiants. Il reconnaît cependant que l'on aurait pu inverser les termes de la proposition et annoncer plutôt des réductions budgétaires pour les bourses et les bibliothèques, à moins d'une entente avec les étudiants. La plaquette budgétaire pourrait être modifiée en ce sens. Le choix de convertir les cotisations automatiques non obligatoires (CANO) pour les bibliothèques en FIO est motivé par le fait que seulement 50 % des étudiants cotisent au CANO. L'augmentation des frais de rédaction est motivée par le fait que ce sont les étudiants du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle qui profitent le plus des bourses. Il souligne que l'UdeM est au Canada l'établissement universitaire qui utilise le plus son fonds de fonctionnement pour soutenir les bourses, notamment parce que son fonds de dotation n'est pas assez important, et c'est pour cette raison que les bourses, et par conséquent les étudiants, sont un élément très important de la grande campagne de financement.

Mme Audrey Laplante fait un commentaire au sujet du budget des bibliothèques. Elle estime que la mesure de conversion des CANO-bibliothèque en FIO, au montant de 500 000 \$, représente environ 5 % du budget des acquisitions des bibliothèques, ce qui lui semble être une ponction importante du budget considérant la difficulté actuelle de maintenir les abonnements. Elle évoque divers facteurs — augmentation annuelle du coût des abonnements des revues savantes, coût lié à la dévaluation du dollar canadien pour l'achat des ressources — qui font en sorte que le pouvoir d'achat des bibliothèques est réduit. Dans ce contexte, elle se dit inquiète que l'on ne puisse maintenir un grand nombre de revues et que l'on cesse d'acheter des livres, lesquels demeurent des ressources importantes pour les professeurs et les étudiants en sciences humaines et sociales.

M. Filteau se dit d'accord avec le commentaire de Mme Laplante, mais explique que la direction a pris plusieurs mesures au fil des ans pour préserver le budget des bibliothèques — les cotisations automatiques non obligatoires qui génèrent 500 000 \$ par année, et un frais FIO-bibliothèque. Le budget des bibliothèques est un des postes budgétaires qui sera considéré en priorité lorsque la situation financière le permettra. Pour l'instant, ce sont des choix déchirants qui touchent tout le monde.

M. Molotchnikoff se dit en désaccord avec l'augmentation des frais de rédaction ou une réduction éventuelle du programme de bourses. Il observe qu'en général, au stade de la rédaction, l'étudiant n'est plus boursier des gouvernements, et donc augmenter les frais de rédaction aura un effet doublement pénalisant. L'Université bénéficie de frais de rédaction relativement bas; à son avis, elle devrait conserver cet avantage pour attirer des étudiants. Se référant à la page 4, il note qu'une contribution de 1,6 M\$ est prévue pour le financement de la grande campagne, alors qu'on veut économiser 500 000 \$ pour des frais de rédaction. Il suggère de ramener cette contribution à 1,1 M\$ et conserver les frais de rédaction très bas.

M. Filteau rappelle que l'objectif de la grande campagne est d'amasser 75 M\$ en bourses et plus de 100 M\$ en fonds de recherche pour les chercheurs, il s'agit d'une action qui a une durée déterminée dans le temps. Il explique que la contribution de 1,6 M\$ au fonds de relance est une dépense temporaire de soutien, tout comme les autres projets soutenus par le fonds de relance.

M. Schiettekatte présente une question au sujet des fonds internes de recherche. Il mentionne que des chercheurs ont transféré vers le fonds CEDAR les soldes de deux programmes de subventions provenant du CRSNG et de NANO Québec qui ont pris fin dans les dernières années, pour un total de 300 000 \$ ou 400 000 \$ par année. Considérant les commentaires précédents de M. Filteau au sujet des soldes des fonds de recherche, il désire avoir l'assurance que ces réserves seront conservées pour les chercheurs.

M. Filteau réitère que ces réserves sont conservées dans les fonds internes de recherche, à l'usage exclusif des chercheurs.

Se référant ensuite à la page 7 des hypothèses budgétaires, relativement aux compressions imposées aux budgets des facultés, de l'ordre de 1,9 % pour l'année 2015-2016, et évoquant une déclaration du ministre François Blais à propos de l'imposition possible de coupes sur le plan administratif, faite dans le cadre de l'émission les *Coulisses du pouvoir* à Radio Canada, et d'autre part, un article de la *Gazette* au sujet des coupes envisagées par l'Université McGill sur le plan de son administration, notamment par l'attrition et une réduction de salaires des cadres supérieurs, M. Schiettekatte demande ce qui est envisagé sur ce plan pour l'UdeM.

M. Filteau indique que la structure administrative de l'Université McGill est beaucoup plus lourde et hiérarchisée que celle de l'UdeM, la situation n'est donc pas comparable. En ce qui concerne la déclaration du ministre au sujet des coupes dans l'administration, il rappelle que les facultés comptent beaucoup de postes administratifs qui soutiennent l'enseignement et la recherche. Pour leur part, les services n'ont pas eu de hausse de budget dans les dernières années et, contrairement aux facultés, ils n'ont pu bénéficier d'apports budgétaires liés aux hausses de clientèles. En outre, les nombreuses compressions subies par les services se répercutent sur le soutien aux unités. En ce qui concerne la question de la rémunération, la position de l'UdeM est de respecter les conventions collectives et d'avoir une rémunération le plus équitable dans le contexte actuel, en accord avec la politique du gouvernement. Il n'est pas question à ce jour de réduire les salaires.

Se référant à la page 9, relativement à la redistribution aux facultés des revenus issus des frais indirects sur les contrats de recherche, M. Nicolas Bérubé désire savoir ce qui motive la décision de réduire à 25 % le retour de ces revenus aux facultés à compter de 2015-2016.

M. Filteau explique que la direction a fait ce choix dans le contexte des compressions budgétaires, tout en considérant l'importance de laisser aux facultés un montant pour couvrir certaines dépenses relatives à l'infrastructure de recherche en appui à des chercheurs, par exemple le support au démarrage d'un laboratoire. Il précise que ces sommes ne proviennent pas des fonds de recherche des chercheurs, mais des sommes reçues pour couvrir les frais indirects afférents aux contrats de recherche, qui sont principalement des frais d'électricité, de chauffage et autres, qui soutiennent le chercheur dans ses activités.

En complémentaire, M. Bérubé note que le document indique que ce choix semble être motivé par la volonté d'avoir une plus grande rigueur dans la gestion des frais indirects, toutefois il s'interroge à

savoir s'il n'y a pas de risques que des activités et des dépenses reliées à la recherche actuellement financées par les facultés ne soient plus soutenues par celles-ci.

M. Filteau confirme qu'il s'agit d'une question de rigueur, il faut s'assurer que les revenus des frais indirects servent à couvrir des frais indirects de la recherche et non à financer d'autres recherches, comme cela s'est fait à l'Université il y a quelques années. Une approche risquée lorsque les budgets sont en décroissance et que l'institution doit continuer à soutenir les dépenses afférentes à ces activités de recherche. Il convient que certaines facultés n'aient plus la marge qu'elles avaient pour supporter certaines activités des chercheurs. Il rappelle d'autre part que le gouvernement s'est désinvesti de la recherche de façon indirecte en gelant une subvention spécifique pour les dépenses afférentes à la recherche instaurée en 2014-2015, au montant de 9 M\$, alors qu'il avait annoncé qu'elle serait augmentée substantiellement au fil des ans.

M. François Thibault désire avoir des précisions au sujet de la contribution attendue des services auxiliaires, notamment qui paiera, quels utilisateurs seront touchés, quels frais seraient chargés, quels revenus sont prévus. D'autre part, il se dit étonné que le budget fasse mention des revenus associés à une augmentation des frais de rédaction et à une hausse du transfert des revenus CANO-bibliothèque alors que les discussions sont toujours en cours avec les étudiants à ce sujet. À son avis, il aurait été plus logique d'évoquer la possibilité d'un revenu additionnel à ce titre, plutôt que de faire état d'un revenu qui peut-être ne se concrétisera pas.

M. Filteau indique que les revenus attendus des services auxiliaires proviennent principalement du service d'impression, des stationnements et des services alimentaires. Le Service d'impression devrait générer une économie de 360 000 \$ par année grâce à une optimisation réalisée à la faveur d'un nouveau contrat. Une hausse des coûts de stationnement est prévue, ainsi qu'une petite augmentation à la cafétéria. Le service alimentaire a fait un déficit cette année et un travail d'optimisation a été fait pour permettre de réaliser un gain de productivité, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement.

Se référant à page 8 de la présentation (document 2015-A0021-0567<sup>e</sup>-096), M. Najib Lairini demande des précisions au sujet des économies et des dépenses associées à l'item « Autres » sous le volet « Enseignement et recherche ». D'autre part, il désire savoir sur quelle méthodologie est basée l'hypothèse d'une baisse de 20 % de l'inscription des étudiants français.

Relativement à la première question, M. Filteau indique qu'une des principales dépenses de l'item « Autres » est l'augmentation des coûts de système liée aux augmentations des échelles salariales et à l'indexation des salaires, au montant de 9,2 M\$. Par comparaison, les coûts de système pour les services s'élèvent à 2,9 M\$. Se trouve également dans cet item « Autres » l'effet sur les dépenses de petits surplus de certaines facultés pour l'année 2014-2015, non récurrents en 2015-2016. En ce qui concerne le 20 %, il s'agit simplement d'une hypothèse. On pense qu'il y aura un effet, mais on espère qu'il sera moins de 20 %.

M. Christian Nadeau s'interroge sur le statut des trois groupes de travail sectoriels chargés de proposer des solutions durables aux difficultés financières de l'Université, mentionnés à la page 10 des hypothèses budgétaires. À son avis, le fait que ces comités proposent des solutions durables aux difficultés financières de l'Université en font plus que des groupes de travail techniques, ce sont des groupes de travail qui portent sur des enjeux fondamentaux et sur les grandes orientations de l'Université. Il souligne qu'il s'agit de questions qui sont du ressort de l'Assemblée universitaire.

M. Filteau rappelle les informations dont il a fait part au sujet de ces comités lors des séances précédentes de l'Assemblée, à savoir que des vice-recteurs dirigent les trois groupes de travail en collaboration avec les doyens et les directeurs de services et des personnes ressources sur des sujets plus pointus. Des mesures rapides, de l'ordre de 1,56 M\$, ont été identifiées par ces comités pour alléger la situation budgétaire, toutefois certaines de ces mesures auraient été prises de toute façon, par exemple l'abandon de la version papier de *FORUM*. À l'automne, les éléments qui auront une portée stratégique ou qui auront une incidence sur les grandes orientations de l'Université seront soumis pour discussion à l'Assemblée.

En complémentaire, M. Nadeau indique qu'il avait compris que l'on parlait d'interventions ponctuelles commandées par les récentes coupes, mais pas d'interventions sur des aspects structurels. S'il s'avérait que les propositions qui seront présentées à l'automne affectent directement les grandes orientations de l'Université, il faudrait revoir le mode de composition de ces comités, qui autrement se trouveraient à être des comités indépendants qui viennent rendre compte de certains éléments à l'Assemblée. Il reviendrait donc à l'Assemblée universitaire de former ces comités.

M. Filteau rappelle qu'il avait mentionné qu'il s'agit de comités de la direction à qui il incombe de prendre les décisions de gestion. En ce qui a trait aux orientations stratégiques, il importe de faire une analyse préliminaire, celle-ci sera réalisée par les vice-recteurs, en collaboration avec les doyens, les directeurs généraux ainsi que des ressources ayant une expertise spécifique, entre autres des professeurs. Le comité de la planification sera aussi appelé à participer à cet exercice. On jugera de la suite à la lumière des documents qui seront déposés.

Le président avise qu'il ne reste que sept minutes au temps alloué au comité plénier.

Dans la foulée de l'intervention de M. Nadeau, M. Molotchnikoff rappelle qu'une des prérogatives de l'Assemblée universitaire est d'orienter l'Université. Cela étant, s'il advenait que des décisions majeures impliquant une réorientation de l'Université émanent de ces comités, l'Assemblée devra en être saisie. Il demande à M. Filteau s'il peut compter sur sa parole à cet égard.

M. Filteau confirme que cela sera fait.

M. Troncy mentionne la difficulté de se retrouver dans les documents budgétaires d'une année à l'autre, il demande s'il serait possible, à l'avenir, d'avoir une présentation standardisée afin de faciliter la compréhension. D'autre part, il demande des précisions au sujet de la portion des virements interfonds qui ont été réalisés dans le budget.

M. Filteau explique que ce poste varie chaque année selon la nature de dépenses de l'année courante. Il n'est donc pas en mesure de donner des précisions sur les virements interfonds avant que les états financiers 2014-2015 soient produits. Il précise cependant que la dépense pour le système informatique Synchro s'élève à 7,5 M\$.

M. Troncy demande ensuite à combien s'élève le coût total du projet Synchro.

M. Filteau rappelle le montant qui avait été mentionné lors de la présentation du recteur à la communauté l'automne dernier, soit environ 83 M\$ pour l'ensemble du projet, ce qui inclut l'achat du progiciel, les services des consultants, le remplacement des ressources internes qui ont été prêtées à ce projet et certains autres éléments.

En écho à l'intervention de M. Nadeau, M. Fallu dit comprendre que les comités de mitigation sont des comités de la direction qui vont revenir devant l'Assemblée. Il craint néanmoins que le processus soit inversé et que l'Assemblée soit placée devant des faits accomplis. Il trouverait plus judicieux que l'Assemblée universitaire énonce des grands principes et mandate un comité pour lui faire des propositions et ensuite présenter des propositions à l'Université.

En réponse à MM. Fallu et Nadeau, le recteur assure que les comités de mitigation ne prendront pas de décisions en parallèle. Même sans les coupes, des décisions de nature technique, par exemple l'abandon de la version papier de *FORUM*, doivent être prises. Il rappelle que la subvention du gouvernement est conditionnelle et que le gouvernement peut la retenir si l'Université ne présente pas un budget équilibré. Il déplore cependant qu'en tendant vers l'équilibre budgétaire, l'institution fait le contraire de la réalité qu'elle dénonce, à savoir que les universités font face à un problème de sous-financement et qu'elles ont besoin de plus de ressources. Il croit qu'en l'absence d'un certain rapport de force entre les universités et le gouvernement, celui-ci demeurera insensible aux besoins des universités. Dans cette perspective, il s'interroge à savoir si la question de l'accessibilité, qui est un sujet sensible, pourrait être mise de l'avant : devrait-on, par exemple, geler les admissions ? Il s'agit d'une grande orientation budgétaire à laquelle l'institution devra, le cas échéant, réfléchir collectivement. Par ailleurs, il espère que le budget provincial qui sera présenté le 26 mars

prochain ne comportera pas de nouvelles coupes, auquel cas l'Université sera contrainte de revoir encore une fois son budget. En terminant, il réitère que la qualité de l'enseignement offert aux étudiants et la qualité de l'environnement de tous les personnels de l'Université comptent parmi ses priorités, il craint cependant l'impact des compressions sur l'une et l'autre.

Le président des délibérations constate qu'aucun autre membre de l'Assemblée n'a de commentaire à soumettre.

Le recteur conclut en soulignant la valeur ajoutée de la discussion et assure avoir pris note des commentaires et suggestions présentés.

AU-0567-9

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ INSTITUTIONNEL  
D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT  
2015-A0021-0567<sup>e</sup>-098

AU-0567-9

À l'invitation du président des délibérations, le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, présente le rapport d'activités du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, à l'aide d'une présentation électronique (document 2015-A0021-0567<sup>e</sup>-098).

En réponse à M. Molotchnikoff, M. Blondin confirme que le rapport sera déposé sur le wiki de l'Assemblée universitaire.

M. Molotchnikoff dit être en faveur de l'évaluation de l'enseignement, mais affirme que le rapport qui avait été présenté à ce sujet par le Groupe d'évaluation de l'enseignement (GEE) en 2011 et en 2012 avait été très critiqué par l'Assemblée universitaire. Il relève ensuite plusieurs éléments qu'il juge importants qui ne sont pas abordés dans le rapport du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement. En ce qui concerne l'anonymat, à son avis, l'évaluation devrait être signée par l'étudiant, mais demeurée anonyme par rapport au professeur, de sorte que les cas de mensonge, de calomnie ou de racisme puissent être dénoncés et la personne poursuivie, comme cela se fait dans d'autres institutions. D'autre part, il faut tenir compte de la corrélation entre la note que le professeur met à l'étudiant et l'évaluation que fait l'étudiant. À son avis, si la note est mauvaise, l'étudiant aura tendance à être sévère dans son évaluation. Au sujet du coût de l'évaluation manuscrite, il se dit en accord avec la suppression de la transcription et pense que les coûts pourraient également être diminués en réduisant les fréquences. Il ne voit pas l'intérêt d'évaluer systématiquement le professeur tous les ans. Une évaluation une fois tous les trois ans, par exemple, serait convenable. Par ailleurs, il remarque que le rapport ne propose pas de mesures pour aider le professeur à améliorer son enseignement. Enfin, il note que les circonstances dans lesquelles la tâche est faite, par exemple une salle inadéquate pour enseigner, sont un aspect qui n'est pas considéré dans le rapport. En terminant, il souhaite qu'un rapport d'étape soit déposé afin que les membres de l'Assemblée puissent en discuter et enrichir la réflexion à ce sujet.

En ce qui a trait à l'anonymat, M. Blondin rappelle que cette question a été amplement discutée à l'Assemblée universitaire et que c'est la position qui a été adoptée jusqu'à maintenant à l'UdeM, à l'instar de nombreuses institutions. Il a été observé que les taux de réponse chutent dramatiquement lorsque l'anonymat n'est pas garanti, notamment pour l'évaluation en ligne. L'anonymat est donc une condition qui permet que les étudiants puissent s'exprimer sans crainte que leur opinion puisse leur nuire. Pour ce qui est de la corrélation entre les notes et l'évaluation, une attention est portée à la synchronisation de l'évaluation, ainsi les rapports sont complétés en cours de session avant l'examen final et avant que les étudiants connaissent le résultat final. Pour ce qui est de l'universalité de l'évaluation de l'enseignement, toutes les prestations d'enseignement doivent être évaluées chez tous les professeurs. Cette discussion a eu lieu au début des années 2000 et il avait été décidé à ce moment, et cela se reflète dans les règlements de l'institution, que l'évaluation est universelle. Il observe que cette question revient chaque fois que le sujet est abordé, on peut faire valoir des points en faveur ou à l'encontre de cette façon de procéder, qui est assez lourde à la fois pour le professeur et le système. La discussion à ce sujet pourra être refaite. Concernant l'aide accordée au professeur, tout professeur ou chargé de cours peut demander de l'assistance pour l'interprétation des résultats, notamment au Service de soutien à l'enseignement. Les variations dans le temps sont utiles, entre autres, pour observer les changements au fil du temps et donner des indications au professeur lorsqu'il introduit

une nouvelle façon de faire ou un nouveau cours. Par ailleurs, les professeurs et chargés de cours peuvent compléter une fiche d'information contextuelle dans laquelle ils consignent les conditions particulières du contexte d'enseignement, par exemple une prestation d'enseignement dans un local inadéquat et son impact sur le climat de l'enseignement. En terminant, M. Blondin, qui rappelle que le rapport a donné lieu à beaucoup de discussions à l'Assemblée universitaire en 2011 et en 2012, dit avoir relu les procès-verbaux et ne pense pas qu'il ait été reçu aussi sévèrement que M. Molotchnikoff l'a affirmé.

Le président des délibérations avise qu'il ne reste que 10 minutes avant 17 h et que quatre personnes demandent la parole, ils les invitent à présenter leur intervention avec concision.

M. Schiettekatte dit être convaincu qu'il y a une corrélation entre l'évaluation à l'intra et la note de l'étudiant. Il exprime ensuite plusieurs commentaires à propos du rapport. Évoquant certaines activités de rétroaction initiées par des étudiants, il souligne qu'il serait fortement préférable d'encourager les professeurs à tenir eux-mêmes ce genre d'activités. D'autre part, il s'interroge sur la pertinence d'utiliser les informations émanant de l'évaluation pour la promotion des professeurs. Par ailleurs, les étudiants n'étant pas des experts en pédagogie, il se demande dans quelle mesure ceux-ci sont aptes à juger de la performance du professeur. N'y aurait-il pas lieu d'avoir plutôt des experts en pédagogie qui viennent observer le déroulement du cours et donner des conseils aux enseignants? À son avis, de nombreuses autres questions mériteraient des réflexions de la part du comité.

M. Blondin rappelle que l'évaluation par les étudiants est un des éléments de l'évaluation de l'enseignement qui doit être considéré aux fins de promotion. Par ailleurs, il n'est pas exclu que des experts puissent se prononcer sur la couverture de la matière ou même sur la pédagogie, en complément aux réponses données par les étudiants.

M. Alain Lalonde estime que l'évaluation doit être faite chaque année parce que les étudiants sont différents et donc peuvent avoir des points de vue et un apport différents. Par ailleurs, il fait remarquer que les enseignants ne peuvent pas faire de rétroaction avec leur groupe d'étudiants lorsque les résultats d'évaluation sont reçus à la fin du trimestre suivant. En terminant, il demande si les commentaires écrits qui ont été consignés depuis plus d'une session seront éventuellement rendus disponibles.

Vu l'heure tardive et considérant qu'il reste encore un point à l'ordre du jour, le président des délibérations propose que l'Assemblée reçoive les interventions des deux personnes ayant demandé la parole et que M. Blondin donne réponse par la suite. M. Blondin se dit d'accord avec cette suggestion.

Revenant sur le commentaire au sujet de l'anonymat, M. Fallu tient à préciser qu'il est considéré essentiel que le commentaire des étudiants reste anonyme par rapport au professeur, mais qu'il est important que l'on puisse identifier l'auteur s'il y avait matière à poursuite pour des propos haineux ou des commentaires raciaux.

M. Fournier Gosselin considère que l'anonymat est une condition essentielle pour que les étudiants se sentent libres de fournir des réponses franches. Il rappelle d'autre part que les commentaires sont filtrés. En ce qui a trait à la fréquence, étant donné que chaque cours se donne dans des conditions d'enseignement précises et s'insère à une étape particulière du cheminement de l'étudiant, l'évaluation doit être faite pour chaque cours. Enfin, il exprime son désaccord avec les commentaires voulant que la rétroaction de l'étudiant se fait seulement en fonction de la note reçue.

M. Blondin dit prendre bonne note des questions et des remarques qui ont été faites. Le virage vers l'évaluation en ligne de l'enseignement sera entrepris et les membres de la communauté en seront informés. Comme l'implantation d'un nouveau système entraîne des changements dans les processus et dans les façons de faire, il pourra être utile à l'occasion de revenir sur ces questions et sur les choix à faire. En ce qui concerne les commentaires d'évaluation consignés depuis plus d'une session, ceux-ci ne seront pas transcrits et il a été demandé aux étudiants de ne pas les compléter pour le trimestre en cours. Il s'agit d'une mesure temporaire d'ici à ce que l'évaluation en ligne soit mise en place.



AU-0567-10

CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2015-2016  
- RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR  
2015-A0021-0567<sup>e</sup>-094

AU-0567-10

Le secrétaire général adjoint présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour, relativement à l'adoption, par l'Assemblée, de son calendrier des séances pour l'année 2015-2016, consigné aux documents 2015-A0021-0567<sup>e</sup>-094

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2015-2016, conformément au document 2015-A0021-0567<sup>e</sup>-094.

AU-0567-11

PROCHAINE SÉANCE

AU-0567-11

La prochaine séance aura lieu le lundi 20 avril 2015, à 14 heures.

AU-0567-12

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-0567-12

Sur résolution, la séance est levée à 17 h.

Adopté tel que modifié le 20 avril 2015 – Délibération AU-0568-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Simon Carrier